

Séance du Conseil général du lundi 22 avril 2024

Réponse à la question écrite n° 64 de Mme Ouarda Mahmoudi

Intitulée : « Plan de législature et budget »

En réponse à la question n°64 de Mme Ouarda Mahmoudi, voici quelques éléments de réponse en deux points :

1.

a) Plan financier découlant du programme de législature 2023-2027 :

Le programme de législature présente les intentions et les lignes de développement retenues par le Conseil communal pour la législature.

La planification des investissements est en cours, en parallèle avec l'élaboration du budget 2025, et un premier jet sera disponible à l'automne 2024 ; tout comme la planification financière.

b) Liste de tous les crédits votés et pas encore consolidés :

Ils font partie intégrante de la planification des investissements.

2.

a) Rester dans les limites d'investissements

Une attention particulière est portée sur la marge d'autofinancement. En parallèle, une projection sur la supportabilité des charges futures sera réalisée.

b) Garantir que les investissements soient à la hauteur des capacités financières communales

Le Conseil communal travaille actuellement sur un catalogue de mesures qui vise à ramener les comptes à l'équilibre à moyen terme. En parallèle, la présentation sera faite lors de la finalisation du budget 2025.